

Succession partage propriété familiale

Par david19, le 16/06/2014 à 10:30

voici ma question:

Mon oncle est décédé, il y a 10 héritiers. D'un commun accord il a été décidé de vendre la propriété de mon oncle à l'estimation faite par le notaire. Deux héritiers dont je fais parti on demandé a garder cetraine parcelles à l'estimation faite par le notaire, tous les autres hériters ont dits qu'ils étaient d'accord.

la propriété a été mise en vente par le notaire sans succès la SAFER a repris la vente sans succés non plus. Le notaire a pris la decision de scinder la proriété, la maison à été vendue seule, un bout de terrain qu'un voisin voulait également. La SAFER propose de racheter les terrains restants en un bloc, et de nous revendre ensuite les parcelles demandées dès le départ par les deux héritiers.

Je voudrais quelques réponses aux questions suivantes:

- Est-il normal que les héritiers désirant des parcelles ne les aies pas encore eus alors que la maison c'est vendue ? (la vente n'aurait-elle pas dûe être faite en même temps, tous les héritiers étant présents ce jour là)
- Si la SAFER rachète l'ensemble des terrains restants, ne perdons nous pas notre priorité quant-à l'aquisition de ces parcalles ?
- Certaines parcelles étant boisées et faisant moins de 5ha, la SAFER ne sera-t-elle pas obligée de les proposer aux voisins avant de pouvoir nous les revendre? J'avoue ne pas savoir quoi faire pour être sûr d'avoir les parcelles que je voulais.merci de bien vouloir éclairer un peu ma lanterne. cordialement